

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 25 MARS 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-35

**OBJET : Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO) entre les gares de Sucy-en-Brie et Villiers-sur-Marne : Autorisation donnée au Président de l'Etablissement Public Territorial pour signer la convention de participation avec EPA MARNE, relative au financement des études à réaliser.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>65</b>
Représentés	<b>18</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPOPAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI.

**Représentés :**

Sylvain BERRIOS représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Jacques JP MARTIN, Chantal CANALES représentée par Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY représentée par Jacqueline VISCARDI, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Alain DEGRASSAT représenté par Pascale MARTINEAU, Pierre-Michel DELECROIX représenté par René GAILLARD, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Virginie TOLLARD représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Annie TRICOCHÉ représenté par Mary France PARRAIN, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :**

Nicolas CLODONG, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 25 MARS 2019

**OBJET** : Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO) entre les gares de Sucy-en-Brie et Villiers-sur-Marne : Autorisation donnée au Président de l'Etablissement Public Territorial pour signer la convention de participation avec EPA MARNE, relative au financement des études à réaliser.

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment son article 60,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARIS EST MARNE & BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris (SDAU) du 22 juin 1965 créant le concept d'une rocade de banlieue avec le projet d'autoroute dénommé « voie de desserte orientale » (A87),

**VU** l'abandon de ce projet par l'Etat en 1982 au profit d'un autre projet de desserte initialement dénommée « Rocade Interdépartementale des Villes Nouvelles » puis « La francilienne » (N104, N184 et A104),

**VU** la délibération n°17-69 en date du 26 juin 2017 du Conseil de Territoire portant approbation du Contrat d'Intérêt Général (CIN) sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (Ex-VDO) et autorisation de signature donnée au Président,

**VU** le Contrat d'Intérêt National (CIN) de l'ancienne voie de desserte orientale (Ex-VDO) signé le 3 mai 2018 par tous les partenaires (Etat, Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Métropole du Grand Paris, les Etablissements Publics Territoriaux : ParisEstMarne&Bois et Grand Paris Sud Est Avenir, les villes : Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie et l'aménageur EPAMARNE),

**VU** les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** la convention de participation financière concernant le financement des études à réaliser sur l'ex-VDO dans le cadre du CIN, établie et transmise par l'Etablissement Public d'Aménagement EPAMARNE le 11 janvier 2019,

**CONSIDERANT** que par le Contrat d'Intérêt National (CIN) susvisé, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois s'est engagé à participer au financement de certaines études suivant des modalités pratiques à préciser ; que la convention de participation financière acte une répartition des financements complémentaires au Contrat d'Intérêt National et autorise un

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190325-D19-35-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019

charge du territoire fixé à la somme de 105 000 euros ; que toute modification de la portée de cet engagement devra nécessairement être soumis de nouveau au Conseil de Territoire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 mars 2019,

## **DELIBERE**

### **Article 1 :**

**APPROUVE** la convention de participation financière entre EPAMARNE et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour les études à réaliser sur le site de l'ex-voie de desserte orientale (VDO) dans le cadre du Contrat d'Intérêt National (CIN).

### **Article 2 :**

**AUTORISE** le Président du Territoire à signer ladite convention et tout document y afférent.

### **Article 3 :**

**CHARGE** le Directeur Général des Services et Madame la comptable publique de l'Etablissement Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

### **Article 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
Jacques JP. MARTIN

La présente délibération publiée le 29/03/2019  
est exécutoire à la date du 29/03/2019  
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 29/03/2019

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190325-D19-35-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2019  
Date de réception préfecture : 29/03/2019